



**FÉDÉRATION NATIONALE
DES OFFICIERS MARINIERS
EN RETRAITE & VEUVES**

Le Président

Madame Marisol TOURAINE
Ministre des affaires sociales et de la santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS SP

Paris, le 10 juin 2016.

Objet : Commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires.

Madame la Ministre,

A l'occasion de la réunion de la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires du 13 octobre 2015, vous nous avez fait part de votre volonté d'améliorer le dispositif d'indemnisation actuel. Cet objectif implique de faire évoluer la méthode d'évaluation des dossiers par le CIVEN.

La décision de rejet au motif de la probabilité de causalité inférieure à 1% repose essentiellement sur le critère « dosimétrie » et, dans la majorité des cas, à partir de données arbitraires. Une amélioration de la méthode consisterait évidemment à abaisser les seuils.

Je proposerais, néanmoins, que l'évaluation relevant du critère « dosimétrie » soit pondérée et que l'on introduise un second critère prenant en compte des éléments tels que, l'environnement et les conditions de travail, l'exposition au risque de contamination.

Ces deux critères pondérés à parts égales seraient retenus pour évaluer la probabilité de causalité.

Les demandeurs dont les dossiers ont fait l'objet d'un rejet pour une probabilité de causalité inférieure à 1%, et, prononcé avant la mise en application des dispositions de la loi du 18 décembre 2013, n'ont pas bénéficié du droit au débat contradictoire devant le CIVEN. Afin de rétablir une égalité de traitement envers les demandeurs il est juste de demander que ces dossiers soient réévalués avec un débat contradictoire.

Nous nous tenons, bien entendu, à votre entière disposition.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, madame la ministre, l'expression de ma haute considération.

Gilles LEHEILLEIX
Président de la FNOM